

# **RAPPORT DE L'ATELIER PANAFRICAIN OUSA/CSI-AFRIQUE/FSM-AFRIQUE SUR LE RASSEMBLEMENT DU MOUVEMENT SYNDICAL AFRICAIN EN VUE D'UNE PARTICIPATION EFFECTIVE AU DEVELOPPEMENT ET A LA TRANSFORMATION SOCIO-ECONOMIQUE, POLITIQUE ET CULTUREL DE L'AFRIQUE.**

**DU 04 au 05 AVRIL 2012 à ACCRA, GHANA.**

## **1. INTRODUCTION:**

Pendant plusieurs années avant et après l'accession de la plupart des Pays Africains à l'indépendance politique, les travailleurs Africains et les Syndicats ont été confrontés à de profonds défis socioéconomiques, politiques et culturels de grande ampleur. Les présents défis et les conséquences y afférentes sont illustrés par des situations persistantes et irréfutables. Il s'agit du fait que:

- L'Afrique compte le plus grand nombre de pays pauvres du monde.
- La majeure partie de sa population vit dans l'extrême pauvreté et compte le plus grand nombre de chômeurs au monde.
- Malgré que l'Afrique soit dotée de ressources naturelles abondantes, elle demeure la plus grande exportatrice de matières premières avec peu de ou sans valeur ajoutée ; d'où la création de main d'œuvre à forte qualité au profit des autres continents alors que ses populations sont toujours au chômage.
- Les travailleurs Africains seront plus exploités et davantage appauvris si les syndicats et les autres parties prenantes ne conjuguent pas leurs efforts pour renverser le statut quo en apportant une réponse collective.
- Les travailleurs et les syndicats pensent que la nécessité de renforcer l'unité syndicale à l'échelle nationale, régionale et continentale est d'une importance capitale. La raison étant que les gouvernements et le patronat sont capables de jouer sur et de profiter de la faiblesse et la fragmentation des syndicats pour mettre en place de diverses

stratégies qui ne feront que compliquer la situation déjà précaire des travailleurs.

En dépit des efforts réalisés par les travailleurs et les syndicats Africains pour établir de diverses sortes ou formes d'unité aux niveaux national, régional et continental, il reste beaucoup à faire pour atteindre des niveaux élevés d'unité sincère et inclusive dans l'ensemble du mouvement syndical afin de pouvoir effectivement faire face aux défis socioéconomiques, politiques et culturels auxquels les travailleurs et les syndicats Africains continuent d'être confrontés.

Etant donné que l'unité ; en particulier la vraie, l'indépendante et l'inclusive ne peut jamais s'obtenir par la force, la voie de décret ou l'imposition; sa quête doit être un processus fondé sur des principes, des engagements et des réalisations devant faire l'objet de discussions et d'accord mutuel entre les parties désireuses de s'unir.

Le présent Atelier s'inscrit dans cette logique en ce sens que la quête d'une unité syndicale Africaine renforcée, inclusive et hautement effective constitue l'élément central à la base de cet Atelier Panafricain. Sa tenue a été décidée au cours d'une récente réunion entre les Secrétariats de l'OUSA et de la CSI-Afrique. Ils ont décidé d'impliquer de façon effective la FSM-Afrique en invitant donc quatre membres de son Comité Exécutif à prendre part à l'Atelier. Les deux Secrétariats se sont également convenus de faire des requêtes de fonds auprès de l'OIT ACTRAV et du Bureau Régional Afrique de l'OIT pour le financement de l'Atelier. Ladite requête a reçu un écho favorable de la part de ces instances.

## **2. PARTICIPATION:**

Etaient présents à l'Atelier 8 membres du Comité Exécutif de l'OUSA et 9 membres du Comité Exécutif de la CSI-Afrique. Des membres du personnel de l'OUSA et de la CSI-Afrique y ont également pris part dans le but de fournir des services essentiels. Ce fut avec regret qu'il a été noté qu'aucun des membres de la FSM-Afrique invités n'a assisté à l'Atelier quand bien même il leur a été envoyé

des billets d'avion pour leur permettre d'effectuer le déplacement. La liste des participants est jointe au présent rapport.

### **3. ALLOCUTION D'OUVERTURE:**

L'Atelier a été co-présidé par le Camarade Kofi Asamoah, Secrétaire Général du TUC Ghana et Vice Président de l'OUSA, et le Frère Moudy Guiro, Secrétaire Général du CNTS Sénégal et Président de la CSI-Afrique. Kofi Asamoah et Moudy Guiro ont respectivement assuré la présidence de l'Atelier le premier jour et le deuxième jour.

Dans son allocution d'ouverture, le Président de la Séance, le Frère Kofi Asamoah a abordé les défis auxquels sont confrontés les travailleurs Africains et a mis l'accent sur la nécessité de les unir afin de réellement combattre ces défis et de renforcer leur rôle dans le développement de l'Afrique.

Le Vice Président nommément le Frère Moudy Guiro a lui aussi abordé les défis auxquels sont confrontés les travailleurs Africains et les syndicats. Il a souligné la nécessité de s'unir pour venir à bout de ces défis. Il a fait référence aux précédentes réunions entre la CSI-Afrique et l'OUSA et a exprimé l'espoir que cet atelier de 2 jours permettra d'aboutir à des conclusions consensuelles.

### **4. PRESENTATIONS**

Après que les participants se soient tous présentés, le Président a invité les Secrétaires Généraux de l'OUSA et de la CSI-Afrique à faire des présentations au nom de leurs organisations.

**Le Secrétaire Général de l'OUSA, le Camarade Hassan A. Sunmonu** a d'abord souhaité la bienvenue à Accra aux membres du Comité Exécutif de l'OUSA et de la CSI-Afrique. Il s'est ensuite focalisé sur l'objectif de l'Atelier à savoir analyser la situation socio-économique, politique et culturelle de l'Afrique et identifier le niveau de participation des Syndicats Africains au développement et à la transformation de l'Afrique. Il a posé nombre de questions destinées à savoir entre autres, si les travailleurs Africains étaient maîtres d'eux-mêmes, si l'Afrique

était au cœur de leur engagement, le rôle que les travailleurs et les Syndicats Africains ont joué individuellement et collectivement dans la lutte pour l'indépendance économique de l'Afrique et le rôle qu'ils ont joué ou doivent jouer dans la gouvernance de leurs pays, de leurs régions ainsi qu'au niveau continental.

Le Camarade Sunmonu a souligné quelques principes qui doivent servir de base à une relation durable au sein des mouvements Syndicaux Africains. En mettant l'accent sur la nécessité de poser une fondation solide et durable à l'unité, il a cité la vérité, le respect mutuel, la confiance et l'honnêteté dans les rapports comme les éléments les plus importants d'une telle fondation.

En ce qui concerne les solutions, le Camarade Sunmonu a énuméré les facteurs et les étapes qu'il a jugés d'une extrême importance. Il s'agit du fait que :

- Le processus doit être entièrement inclusif. Il a insisté sur ce point dans les prochaines interventions en déclarant que s'il était possible de créer actuellement un Mouvement Syndical Africain unique entièrement inclusif et véritablement indépendant, sa nature ne lui permettrait certainement pas de s'affilier à aucun des mouvements syndicaux internationaux existants. Il est important que le processus débute avec l'unité d'action.
- Les étapes en vue d'une éventuelle unité doivent être décidées par les congrès des trois organisations continentales.

Le Camarade Sunmonu a conclu en exprimant la vision de l'OUSA selon laquelle une voix unie, Panafricaine et authentique des Syndicats Africains ferait d'eux :

- Un défenseur des droits et des intérêts des travailleurs et des syndicats Africains, des peuples Africains et du continent Africain en général.
- Un rassembleur des travailleurs et des syndicats Africains aux niveaux national, régional, continental et international.
- Une Organisation Panafricaine qui œuvra assidument pour l'unité du mouvement Syndical International.

- Une organisation qui œuvra pour accélérer l'intégration économique de l'Afrique et renforcera le rôle que jouent les organisations Syndicales Régionales au sein des Communautés Economiques Régionales.

Dans sa présentation, le **Camarade Kwasi Adu-Amankwah, Secrétaire Général de la CSI-Afrique** a mis l'accent sur:

- La nécessité absolue de renforcer le syndicalisme sur le continent Africain.
- La persistance de l'exploitation et de la pauvreté des travailleurs Africains, à moins de conjuguer les efforts pour aboutir à une réponse collective.
- La nécessité de comprendre que les gouvernements et le patronat ont exploité la fragmentation du mouvement syndical qui a sévi dans maints pays pour mettre en application des lois anti-syndicalistes et plusieurs autres mesures restrictives.
- La nécessité de comprendre les causes du sous-développement; le désir perpétuel des entreprises de profiter de la faiblesse du mouvement syndical; et la volonté des gouvernements de créer un environnement commercial irrespectueux des droits des travailleurs.

A partir de son approche personnelle, le Camarade Adu-Amankwah a énuméré les objectifs de base du présent atelier qui consistent à refléter les valeurs et les principes fondamentaux du syndicalisme indépendant et démocratique ; d'où la nécessité de:

- S'entendre pour engager les organisations dans un processus d'interaction ouvert et transparent en ce qui concerne la question de l'unité des Syndicats Africains.
- Développer le partage d'expérience en matière des défis auxquels sont confrontés les travailleurs Africains.
- Identifier quelques progrès stratégiques majeurs afin de renforcer la confiance mutuelle et réaliser le suivi des progrès en vue de la concrétisation de l'unité du mouvement Syndical Africain.

Le Camarade Adu-Amankwah a proposé que l'Atelier, étant le premier de son genre, permette de franchir les étapes ci-après:

Etape 1: S'accorder sur l'objectif des interactions et les termes de références y afférents.

Etape 2: Convenir du partage des informations sur les politiques, la situation des affiliés, les relations internationales et les questions financières et de ressource.

Etape 3: S'entendre sur l'identification des pistes de solutions au nombre desquelles:

- La possibilité d'œuvrer conjointement pour la réalisation des campagnes communes de solidarité.
- La possibilité d'établir un cadre et une stratégie conjoints pour l'interaction avec l'Union Africaine et les diverses institutions continentales
- L'identification des prochaines étapes à suivre dans le cadre des interactions.

## **5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS:**

Les participants se sont engagés dans des réflexions à l'issue des présentations susmentionnées et ont décidé des conclusions et recommandations en guise de points à considérer:

### ***Points à considérer***

*5.1. Quels sont les défis et les problèmes auxquels font face les travailleurs Africains et leurs syndicats sur les plans économique, politique, social, culturel et syndical ?*

*5.2. Quels sont les points communs et les différences entre l'OUSA et la CSI-Afrique?*

*5.3. Les domaines actuels de coopération*

*5.4. Comment renforcer l'unité d'action?*

*5.5. L'analyse «SWOT»*

*5.6. La Feuille de route*

*5.7 Le Plan d'action*

## **5.1 Quels sont les défis et les problèmes auxquels font face les travailleurs Africains et leurs syndicats ?**

### **a. Sur le plan économique**

- Le Travail Décent
- Le chômage
- L'érosion des acquis réalisés par les syndicats durant plusieurs années
- Les emplois non sécurisés
- La non-diversification des économies des pays Africains
- Le manque de souveraineté sur les ressources nationales
- L'Intégration Economique Régionale
- Le développement durable
- L'absence de valeur ajoutée sur les exportations de matières premières
- Le manque de participation effective dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques
- Les défis environnementaux
- Le faible niveau du commerce intra-Africain
- L'insuffisance des financements destinés aux activités de développement
- La négligence du secteur de l'agriculture
- La dépendance économique et les faibles niveaux d'industrialisation
- L'insécurité alimentaire
- Le manque d'investissement productif

### **b. Sur le plan politique**

- Le non-respect des droits des syndicats et des droits humains
- La non-implication des travailleurs et de la société civile dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques socioéconomiques
- Le faible niveau de culture démocratique
- La Mauvaise Gouvernance
- Le manque de compte rendu par les leaders
- Les Contentieux Electoraux
- Les conflits et les crises intra et inter états
- Le manque ou la mauvaise responsabilisation des populations et la concentration excessive de pouvoir dans les mains des politiciens.
- La décentralisation
- La réforme des entreprises publiques
- La séparation des pouvoirs de l'exécutif, du judiciaire et du législatif
- Le renforcement de l'état de droit et de la justice sociale.
- L'ingérence étrangère
- Le fait d'être victime de la géopolitique
- La démocratie économique
- Les coups d'états militaires

### **c. Sur le plan social**

- La qualité de l'Education et de la Formation
- La couverture limitée des plans de sécurité sociale
- L'accès limité aux soins de santé

- L'impact du VIH / SIDA
- La qualité des Services Publics
- L'égalité des Sexes
- Le Travail des Mineurs
- La pauvreté
- L'analphabétisme
- La xénophobie à l'égard des travailleurs migrants
- Le chômage
- Les fortes inégalités
- La précarité de l'emploi
- La Satisfaction des Besoins Fondamentaux à savoir la Nourriture, le Logement, la Santé, l'Education, l'Eau, l'Electricité, le Transport, la Communication et le travail décent pour tous.

#### **d. Sur le plan culturel**

- La domination culturelle
- La perte des valeurs propres à la culture Africaine à savoir l'hospitalité, le dialogue, la solidarité et la tolérance
- Le faible usage des langues nationales
- L'absence d'une langue commune à l'Afrique
- L'absence de confiance en soi

#### **e. Sur le plan syndical**

- Le manque de travail décent
- La faible adhésion au syndicat
- La baisse de l'efficacité des syndicats
- La faible appropriation des vraies valeurs du syndicalisme
- Le manque de capacité organisationnelle
- La sous représentation des jeunes et des femmes
- La croissance du taux de chômage
- **Les emplois non sécurisés**
- La multiplicité des Zones de Traitement des Exportations qui excluent les activités des syndicats
- Le manque de communication interne
- Le manque de capacité de gestion
- Le manque de transparence dans les élections
- Le manque de compte rendu aux membres
- Le manque de formation et d'éducation
- L'ingérence politique et gouvernementale
- L'aristocratie dans les hautes sphères des organisations syndicales
- La faible participation des jeunes travailleurs
- La prolifération des organisations syndicales à l'échelle nationale
- Le faible niveau de l'intégration du genre dans les syndicats
- Le nombre insuffisant de femmes au sein des organes de prise de décision
- Le manque d'engagement, de respect et de solidarité
- Le faible niveau d'organisation des travailleurs du secteur informel

- L'insuffisance des ressources des syndicats
- Les difficultés liées à la syndicalisation du secteur privé
- La non-syndicalisation des fonctionnaires de l'état dans certains pays.

## 5.2 Quels sont les points communs et les différences entre l'OUSA et la CSI-Afrique ?

### a. l'OUSA:

- L'OUSA est une organisation syndicale panafricaine indépendante et non-alignée.
- L'OUSA ne rend compte à aucune autre organisation sauf à ses membres par le biais des organes statutaires.
- Elle est une agence spécialisée de l'Union Africaine et est de ce fait consultée par cette dernière sur les questions liées au Travail en Afrique.
- Elle participe régulièrement aux réunions de la Commission Tripartite du Travail et des Affaires sociales de l'UA, aux réunions du Conseil Exécutif de l'UA et aux Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'UA.
- Elle détient le statut d'organe Consultatif de Catégorie A au sein de l'OIT (et de ce fait participe à toutes les réunions y compris la Conférence Internationale du Travail, les séminaires de l'OIT et de son Conseil d'Administration, les ateliers et autres.
- Elle a pour sources de financement : les frais d'adhésion, les subventions octroyées par certains gouvernements Africains à travers les affiliés nationaux, l'appui de l'OIT et l'appui bilatéral apporté par les organisations amies.
- Elle appuie la création des organisations sous régionales telles que l'OTAO, le SATUCC, la FETAF, la TUFEA, l'OTAC, l'USTMA, FSSAE et autres.
- Elle entretient des relations avec tous les mouvements syndicaux de tous les continents sans distinction de leurs orientations idéologiques.
- Elle dispose de plusieurs politiques dont celles sur le VIH/SIDA, l'Education et autres.
- Elle est membre du comité international de soutien à la Palestine.
- Elle participe de façon effective au Conseil Economique et Social de l'UA.

### b. CSI-Afrique

- La CSI-Afrique est une organisation Régionale Africaine composée des syndicats africains affiliés à la CSI. Loin d'être spontanée, l'adhésion se fait sur demande et considération des critères fondamentaux selon lesquels les syndicats doivent être indépendants et démocratiques.
- Elle dispose d'un cadre indépendant d'élaboration de politique et peut nouer des rapports de solidarité avec les autres organisations à travers le monde.
- Elle dispose d'un ensemble de politiques élaborées par l'organisation.
- Elle obtient ses financements à partir des fonds octroyés par la CSI (qui elle aussi génère ses fonds des frais d'adhésion de tous les membres de la CSI y compris ceux d'Afrique); des frais d'adhésion payés directement par les membres de la CSI-Afrique; des financements de projets issus du Fonds de Solidarité de la CSI ; des financements de projets par de divers syndicats y

compris ceux du Nord ; et des financements de projet par l'OIT, notamment dans le domaine de renforcement des capacités.

- Elle participe aux réunions de la Commission du Travail et des Affaires Sociales de l'UA.
- Elle détient le statut d'organe consultatif auprès de l'OIT du fait de son appartenance à la CSI
- Elle n'obtient aucune subvention du gouvernement Togolais si ce n'est qu'elle bénéficie des exemptions de douane sur les produits importés.

### **5.3. Domaines actuels de coopération**

- Organisation d'un Programme de Sensibilisation appelé PANAF à l'intention des Travailleurs à la base et impliquant 15 pays Africains.
- Elaboration d'une politique conjointe sur le VIH/SIDA.  
Appui consultatif sur des questions au niveau de la CIT et de la Commission du Travail et des Affaires Sociales de l'UA.

### **5.4 Comment renforcer l'unité d'action?**

- Engager des discussions et des dialogues au niveau des pays pour créer l'unité au niveau national.
- Définir des critères pour l'affiliation des syndicats nationaux aux organisations continentales, comme par exemple les caractéristiques verticales et horizontales ainsi que la non-discrimination.
- Exiger le respect des valeurs et de l'éthique du syndicalisme.
- Consolider les domaines de coopération existants tels que PANAF, VIH/SIDA, ainsi que la coopération avec l'OIT.
- Elargir les autres domaines de solidarité et de coopération
- Promouvoir le respect mutuel.

### **5.5. Forces, faiblesses, opportunités et Menaces – SWOT**

#### **Forces**

- Les aspects de l'unité que nous avons réalisés jusqu'à présent sont par exemple, le fait de parler d'une même voix sur certaines questions;
- La promotion des intérêts des travailleurs Africains aux niveaux national, régional, continental et international;
- Le respect de l'OUSA et de la CSI-Afrique par les gouvernements, le patronat et autres.
- La réalisation d'actions conjointes dans la Commission Tripartite du Travail et des Affaires Sociales de l'UA par rapport à la crédibilité et au respect de l'OUSA et de la CSI-Afrique par les affiliés;
- La contribution des syndicats aux luttes de libération et à la promotion de la démocratie;
- La défense de la classe ouvrière Africaine par les syndicats.

- La collecte des frais d'agence chez les membres non-syndiqués qui bénéficient des Accords de Négociation Collective.
- La mise en œuvre des systèmes de contrôle.
- La mise en place de la solidarité internationale.

## **Faiblesses**

- Le faible taux de syndicalisation et le manque de capacité d'organisation;
- Le faible pouvoir d'achat des travailleurs;
- La prolifération des organisations syndicales nationales;
- Le manque de capacité à négocier avec le patronat et les gouvernements;
- Le manque de ressources nécessaires pour l'organisation;
- Le manque de capacité de recherche;
- Le manque d'engagement face à l'éthique et aux valeurs du syndicalisme;
- Le faible sens de solidarité;
- Le syndrome de dépendance;
- Le manque de démocratie au sein des syndicats;
- L'aristocratie dans les hautes sphères du mouvement syndical;
- Le manque de compétences de gestion;
- Le manque de participation effective des femmes et des jeunes en particulier;
- Le manque de communication interne et externe;
- L'échec de l'organisation du secteur informel.
- Les « free-riders » c'est-à-dire les travailleurs non syndiqués, profitent des Accords de Négociation Collective.
- L'absence des systèmes de contrôle.
- L'image négative des mouvements syndicaux.

## **Opportunités**

- L'existence de millions de travailleurs non syndiqués dans les secteurs formels et informels;
- La croissance de la prise de conscience démocratique dans les pays Africains;
- L'existence des moyens modernes de communication.
- L'octroi de subvention par les Etats aux organisations syndicales nationales.

## **Menaces**

- La multiplication des mesures et des politiques antisyndicales élaborées par les gouvernements et le patronat en raison des politiques néolibérales;
- L'ingérence externe;
- L'instabilité politique y compris les conflits, les coups d'états et autres ;
- La non-implication des travailleurs et des syndicats dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques.
- L'érosion des acquis réalisés par les syndicats pendant des années

## 5.6 Feuille de route

- Renforcer les domaines de coopération existants tels que PANAF, VIH/SIDA ainsi que la coordination au sein de l'OIT et de l'UA;
- Défendre les droits des syndicats et les droits humains à travers l'organisation de campagnes conjointes (le comité de suivi se chargera d'élaborer les détails).
- Formuler les politiques économiques et développer la représentation conjointe au sein de l'UA et d'autres institutions;
- Promouvoir la coopération avec les Universités et les diverses institutions de recherche;
- Accélérer l'intégration économique et politique de l'Afrique;
- Promouvoir les programmes économiques axés sur la personne en priorisant les femmes et les jeunes;
- Défendre, protéger et promouvoir les droits des travailleurs migrants ;
- Promouvoir la création d'emploi;
- Promouvoir le dialogue social et partager les expériences et les bonnes pratiques.

Il a été approuvé qu'un Comité de suivi fasse de sa priorité ces domaines de coopération.

Il a été convenu de la création d'un comité de suivi composé de trois représentants de chacune des trois organisations.

Il a été décidé de partager dans l'intervalle de deux mois des informations sur les affiliés, la situation financière, les comptes audités et les activités.

La CSI-Afrique et l'OUSA doivent transmettre les conclusions et les recommandations issues de la présente réunion à tous leurs affiliés respectifs ainsi qu'à la FSM-Afrique.

Le comité de suivi devra se réunir à Genève en Juin 2012.

### **Solidarité**

Les participants à l'atelier ont exprimé de la solidarité aux responsables syndicaux et aux travailleurs du Mali qui sont victimes de la violation des droits des syndicats et des droits humains en raison du récent coup d'état.